

**Jean-Luc FLUCK**

EXPERT-COMPTABLE  
COMMISSAIRE AUX COMPTES  
Membre de la Compagnie Régionale  
de Versailles et du Centre

-----

26/28, rue Marius AUFAN  
92300 LEVALLOIS-PERRET  
Tél. : 01 41 49 06 66  
Mail : [jl.fluck@afigec.com](mailto:jl.fluck@afigec.com)

## **ŒUVRE DES PUPILLES ORPHELINS ET FONDS D'ENTRAIDE DES SAPEURS- POMPIERS DE FRANCE**

Association loi 1901, reconnue d'utilité publique depuis 1928

32, rue Bréguet  
75011 PARIS

**Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels  
Exercice clos le 31 décembre 2022**

## ŒUVRE DES PUPILLES ORPHELINS ET FONDS D'ENTRAIDE DES SAPEURS-POMPIERS DE FRANCE

32, rue Bréguet  
75011 PARIS

A l'assemblée générale de l'ŒUVRE DES PUPILLES ORPHELINS ET FONDS D'ENTRAIDE DES SAPEURS-POMPIERS DE FRANCE,

### OPINION

En exécution de la mission qui m'a été confiée par votre assemblée générale, j'ai effectué l'audit des comptes annuels de de l'ŒUVRE DES PUPILLES ORPHELINS ET FONDS D'ENTRAIDE DES SAPEURS-POMPIERS DE FRANCE relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2022, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Je certifie que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

### FONDEMENT DE L'OPINION

#### *Référentiel d'audit*

J'ai effectué mon audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. J'estime que les éléments que j'ai collectés sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion.

Les responsabilités qui m'incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

#### *Indépendance*

J'ai réalisé ma mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1<sup>er</sup> janvier 2022 à la date d'émission de mon rapport.



## **JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS**

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du code de commerce relatives à la justification de mes appréciations, je vous informe que les appréciations les plus importantes auxquelles j'ai procédé, selon mon jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes, notamment pour ce qui concerne les valeurs mobilières de placement figurant à l'actif du bilan pour un montant net de 21 378 665 euros au 31 décembre 2022.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de mon opinion exprimée ci-avant. Je n'exprime pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

## **VERIFICATIONS SPECIFIQUES**

J'ai également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Je n'ai pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport financier du Trésorier général et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres de l'association.

## **RESPONSABILITES DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS**

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'administration.



## RESPONSABILITES DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES A L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

Il m'appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Mon objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du code de commerce, ma mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;



- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Levallois-Perret, le 15 septembre 2023

A blue ink signature consisting of the initials 'JL' and 'FLUCK' written in a stylized, cursive font.

**Jean-Luc FLUCK**

Commissaire aux comptes  
Membre de la Compagnie Régionale  
de Versailles et du Centre



## Bilan association ANC

Présenté en Euros

ACTIF	Exercice clos le 31/12/2022 (12 mois)			Exercice précédent 31/12/2021 (12 mois)		Variation
	Brut	Amort.prov.	Net	Net		
<b>Immobilisations incorporelles</b>						
Frais d'établissement						
Frais de recherche et développement						
Donations temporaires d'usufruit						
Concessions, brevets, droits similaires	522 501	146 941	375 560	233 096	142 464	
Fonds commercial						
Autres immobilisations incorporelles						
Immobilisations incorporelles en cours						
Avances et acomptes						
<b>Immobilisations corporelles</b>						
Terrains						
Constructions	9 580 109	1 533 196	8 046 912	7 391 463	655 449	
Installations techniques, matériel et outillage industriels						
Autres immobilisations corporelles	371 346	224 804	146 542	67 567	78 975	
Immobilisations corporelles en cours	821 100		821 100	209 400	611 700	
Avances et acomptes						
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés	3 935 701		3 935 701	2 674 182	1 261 519	
<b>Immobilisations financières</b>						
Participations et créances rattachées	1 649 353		1 649 353	1 760 794	- 111 441	
Autres titres immobilisés	100 000		100 000	100 000		
Prêts						
Autres	2 773		2 773	2 330	443	
<b>TOTAL (I)</b>	<b>16 982 883</b>	<b>1 904 942</b>	<b>15 077 941</b>	<b>12 438 832</b>	<b>2 639 109</b>	
<b>Actif circulant</b>						
Stocks et en-cours						
Avances et acomptes versés sur commandes	196 405		196 405	74 945	121 460	
Créances						
. Créances clients, usagers et comptes rattachés						
. Créances reçues par legs ou donations	2 555 772		2 555 772	2 099 551	456 221	
. Autres	467 505		467 505	386 807	80 698	
Valeurs mobilières de placement	21 393 265	14 600	21 378 665	22 607 204	-1 228 539	
Instruments de trésorerie						
Disponibilités	2 074 557		2 074 557	1 699 301	375 256	
Charges constatées d'avance	108 772		108 772	78 733	30 039	
<b>TOTAL (II)</b>	<b>26 796 276</b>	<b>14 600</b>	<b>26 781 676</b>	<b>26 946 541</b>	<b>- 164 865</b>	
Frais d'émission des emprunts (III)						
Primes de remboursement des emprunts (IV)						
Ecarts de conversion actif (V)						
<b>TOTAL ACTIF</b>	<b>43 779 159</b>	<b>1 919 542</b>	<b>41 859 618</b>	<b>39 385 373</b>	<b>2 474 245</b>	

**Bilan association ANC(suite)**

Présenté en Euros

<b>PASSIF</b>	Exercice clos le <b>31/12/2022</b> (12 mois)	Exercice précédent <b>31/12/2021</b> (12 mois)	<b>Variation</b>
<b>Fonds propres</b>			
<i>Fonds propres sans droit de reprise</i>			
. Fonds propres statutaires	762 245	762 245	
. Fonds propres complémentaires			
<i>Fonds propres avec droit de reprise</i>			
. Fonds statutaires			
. Fonds propres complémentaires			
Ecart de réévaluation			
<i>Réserves</i>			
. Réserves statutaires ou contractuelles	31 377 695	29 391 371	1 986 324
. Réserves pour projet de l'entité			
. Autres			
Report à nouveau			
Excédent ou déficit de l'exercice	1 914 042	1 986 325	- 72 283
Situation nette (sous total)	34 053 983	32 139 940	1 914 043
Fonds propres consommables			
Subventions d'investissement			
Provisions réglementées			
<b>TOTAL (I)</b>	<b>34 053 983</b>	<b>32 139 940</b>	<b>1 914 043</b>
<b>Fonds reportés et dédiés</b>			
Fonds reportés liés aux legs ou donations	6 140 094	4 498 822	1 641 272
Fonds dédiés			
<b>TOTAL (II)</b>	<b>6 140 094</b>	<b>4 498 822</b>	<b>1 641 272</b>
<b>Provisions</b>			
Provisions pour risques	150 000	150 000	
Provisions pour charges	512 961	544 552	- 31 591
<b>TOTAL (III)</b>	<b>662 961</b>	<b>694 552</b>	<b>- 31 591</b>
<b>Dettes</b>			
Emprunts obligataires et assimilés (titres associatifs)			
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit			
Emprunts et dettes financières diverses	2 017	2 017	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	346 530	707 253	- 360 723
Dettes des legs ou donations	351 379	274 911	76 468
Dettes fiscales et sociales	27 631	15 500	12 131
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			
Autres dettes	275 023	1 052 377	- 777 354
Instrument de trésorerie			
Produits constatés d'avance			
<b>TOTAL (IV)</b>	<b>1 002 580</b>	<b>2 052 059</b>	<b>-1 049 479</b>
Ecart de conversion passif (V)			
<b>TOTAL PASSIF</b>	<b>41 859 618</b>	<b>39 385 373</b>	<b>2 474 245</b>
<b>Engagements reçus</b>			
Legs nets à réaliser			
. acceptés par les organes statutairement compétents			
. autorisés par l'organisme de tutelle			
Dont en nature restant à vendre			
<b>Engagements donnés</b>			

## Compte de résultat association ANC

Présenté en Euros

	Exercice clos le 31/12/2022 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2021 (12 mois)	Variation	%
	Total	Total		
<b>Produits d'exploitation</b>				
Cotisations				
Ventes de biens et services				
. Ventes de biens	5 058	2 041	3 017	147,82
. dont ventes de dons en nature				
. Ventes de prestations de services	82 698	43 149	39 549	91,66
. dont parrainages				
Produits de tiers financeurs				
. Concours publics et subventions d'exploitation	316 504	358 459	- 41 955	-11,70
. Versements des fondateurs ou consommations/dotation	20 000	45 000	- 25 000	-55,56
consomptible				
. Ressources liées à la générosité du public				
. Dons manuels	2 875 558	2 823 439	52 119	1,85
. Mécénats				
. Legs, donations et assurances-vie	5 465 557	3 235 547	2 230 010	68,92
. Contributions financières				
Reprises sur les amortiss., dépréciat., prov. et transferts de charge	31 591	106 014	- 74 423	-70,20
Utilisations des fonds dédiés				
Autres produits	2 049 673	1 975 563	74 110	3,75
<b>Total des produits d'exploitation (I)</b>	<b>10 846 638</b>	<b>8 589 212</b>	<b>2 257 426</b>	<b>26,28</b>
<b>Charges d'exploitation</b>				
Achats de marchandises	19 285		19 285	N/S
Variations stocks				
Autres achats et charges externes	2 491 399	2 474 768	16 631	0,67
Aides financières	6 113 846	3 937 845	2 176 001	55,26
Impôts, taxes et versements assimilés	19 653	15 673	3 980	25,39
Salaires et traitements				
Charges sociales				
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	462 488	368 384	94 104	25,55
Dotations aux provisions				
Reports en fonds dédiés				
Autres charges	4 695	2 873	1 822	63,42
<b>Total des charges d'exploitation (II)</b>	<b>9 111 367</b>	<b>6 799 543</b>	<b>2 311 824</b>	<b>34,00</b>
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION (I – II)</b>	<b>1 735 272</b>	<b>1 789 669</b>	<b>- 54 397</b>	<b>-3,04</b>
<b>Produits financiers</b>				
De participations				
D'autres valeurs mobilières et créances d'actif				
Autres intérêts et produits assimilés	197 667	192 176	5 491	2,86
Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges				
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions valeurs mobilières placement	16 235	17 540	- 1 305	-7,44
<b>Total des produits financiers (III)</b>	<b>213 902</b>	<b>209 716</b>	<b>4 186</b>	<b>2,00</b>
<b>Charges financières</b>				
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	14 600		14 600	N/S
Intérêts et charges assimilées				
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions valeurs mobilières de placements				

	Exercice clos le 31/12/2022 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2021 (12 mois)	Variation	%
	Total	Total		
<b>Total des charges financières (IV)</b>	<b>14 600</b>		<b>14 600</b>	<b>N/S</b>
<b>RESULTAT FINANCIER (III – IV)</b>	<b>199 302</b>	<b>209 716</b>	<b>- 10 414</b>	<b>-4,97</b>
<b>RESULTAT COURANT avant impôts (I – II + III – IV)</b>	<b>1 934 573</b>	<b>1 999 384</b>	<b>- 64 811</b>	<b>-3,24</b>
<b>Produits exceptionnels</b>				
Sur opérations de gestion				
Sur opérations en capital				
Reprises sur provisions et transferts de charges				
<b>Total des produits exceptionnels (V)</b>				
<b>Charges exceptionnelles</b>				
Sur opérations de gestion				
Sur opérations en capital		4 659	- 4 659	-100
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et provisions				
<b>Total des charges exceptionnelles (VI)</b>		<b>4 659</b>	<b>- 4 659</b>	<b>-100</b>
<b>RESULTAT EXCEPTIONNEL (V - VI)</b>		<b>-4 659</b>	<b>4 659</b>	<b>-100</b>
Participation des salariés aux résultats (VII)				
Impôts sur les sociétés (VIII)	20 531	8 400	12 131	144,42
Total des produits (I + III + IV)	11 060 540	8 798 927	2 261 613	25,70
Total des charges (II + IV + VI + VII + VIII)	9 146 498	6 812 603	2 333 895	34,26
<b>EXCEDENT OU DEFICIT</b>	<b>1 914 042</b>	<b>1 986 325</b>	<b>- 72 283</b>	<b>-3,64</b>
<b>Evaluation des contributions volontaires en nature</b>				
Produits				
. Dons en nature	132 499	197 200		
. Prestations en nature				
. Bénévolats	16 211	13 909		
<b>Total</b>	<b>148 720</b>	<b>211 109</b>		
Charges				
. Secours en nature				
. Mise à disposition gratuite de biens et services	132 499	197 200		
. Prestations				
. Personnel bénévole	16 211	13 909		
<b>Total</b>	<b>148 720</b>	<b>211 109</b>		

## Annexes Associations 2023

### PREAMBULE

L'œuvre des Pupilles Orphelins et Fonds d'Entraide des sapeurs-pompiers de France (ODP), association à but non lucratif, créée en 1926 et reconnue d'utilité publique depuis 1928, a pour but d'assurer la protection matérielle et morale des orphelins et des familles des sapeurs-pompiers civils et militaires décédés en ou hors service commandé.

Elle aide notamment au maintien de la scolarité des enfants et orphelins dont l'un des parents est sapeur-pompier. Elle œuvre également au soutien de tout sapeur-pompier en difficulté.

La réalisation de l'ensemble de ses actions est permise grâce à la générosité du public et à celle des sapeurs-pompiers.

L'exercice social clos le 31 décembre 2022 a une durée de 12 mois.

L'exercice précédent clos le 31 décembre 2021 avait une durée de 12 mois.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat est de 41 859 617,59 euros.

Le résultat net comptable est un excédent de 1 914 042,26 euros.

Les informations communiquées ci-après font partie intégrante des comptes annuels qui ont été établis le 31 mai 2023 par le conseil d'Administration.

### EVENEMENTS SIGNIFICATIFS ET FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

Nous n'avons pas identifié de fait significatif susceptible d'être mentionné dans l'annexe aux comptes annuels.

### PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES

#### *METHODE GENERALE*

Les comptes annuels ont été élaborés et sont présentés conformément aux principes définis par le Plan Comptable Général 2014-03, aux prescriptions du Code du commerce et au règlement n° 2018-06 relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des associations et des fondations, énoncés par le Comité de la Réglementation Comptable.

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

Et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

L'évaluation des éléments de l'actif a été pratiquée par référence à la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention contraire, les montants sont exprimés en Euro.

## PRINCIPALES METHODES D'EVALUATION ET DE PRESENTATION

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

### **Evaluation des immobilisations incorporelles et corporelles :**

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, et après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlements obtenus.

Les frais d'acquisition des immobilisations à savoir les droits de mutations, les honoraires, les commissions et les frais d'actes sont incorporés (ou sont directement inscrits en charges) dans le coût d'acquisition ou de production de ces immobilisations.

### **Amortissement et dépréciation de l'actif :**

Postérieurement à leur entrée, les actifs font l'objet d'un amortissement et / ou d'une dépréciation.

Les actifs dont l'utilisation par l'entité est déterminable font l'objet d'un amortissement mesuré par la consommation des avantages économiques attendus de l'actif.

Pour l'ensemble des actifs, il est apprécié à la clôture de l'exercice s'il existe un indice externe ou interne de perte de valeur montrant qu'un actif a pu perdre notablement de sa valeur. Si la valeur actuelle d'un actif immobilisé devient inférieure à sa valeur nette comptable, cette dernière est ramenée à la valeur actuelle par le biais d'une dépréciation.

Les biens susceptibles de subir une dépréciation sont amortis selon le mode linéaire sur la base de leur durée de vie économique.

### **Créances :**

Les autres créances concernent essentiellement des dons, des contributions et des recettes provenant de diverses manifestations et legs réalisés qui seront reversés au profit de l'ODP au début de l'année 2023.

### **Provisions pour risques et charges :**

Des provisions pour risques et charges sont constituées dès qu'un élément du patrimoine a une valeur économique négative pour l'entité, qui se traduit par une obligation à l'égard d'un tiers dont il est probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources au bénéfice de ce tiers, sans contrepartie au moins équivalente attendue de celui-ci.

#### - Provisions techniques pour prime d'installation :

L'évaluation selon la méthode actuarielle de la prime d'installation versée à 24 ans aux bénéficiaires, aboutit au 31 décembre 2022 à la somme de 512 961 euros en tenant compte des droits acquis par chacun d'eux en fonction de l'âge à la clôture de l'exercice et d'un taux de revalorisation annuel de 1.18 % (correspondant au taux de rendement constaté en 2022).

Afin de garantir un montant de réserve suffisante en complément du fonds de réserve statutaire pour faire face à cet engagement, cette provision technique dédiée à l'évaluation mathématique des primes d'installation, a été reprise pour un montant de 31 591 Euros, au titre de l'exercice 2022.

#### - Provisions pour risques et charges :

Il est rappelé qu'une provision de 150 000 euros avait été comptabilisée au 31/12/2019 pour faire face à un risque de reversement concernant un legs qui a été versé à l'ODP.

Cette provision a été maintenue pour la clôture au 31 décembre 2022 selon la connaissance des informations sur ce dossier à la date d'arrêtés des comptes.

### **Contributions volontaires :**

Conformément au règlement comptable, les contributions volontaires ont fait l'objet d'une valorisation dans les conditions suivantes :

Les contributions en travail sont valorisées aux tarifs du personnel de remplacement selon la convention collective.

Les contributions en biens et services sont valorisées pour leur coût réel soit au prix de marché. Par prudence les coûts minima ont été retenus.

Du fait de leur caractère non significatif, ces informations ne sont pas comptabilisées et sont simplement indiquées au pied du compte de résultat.

*CHANGEMENT DE METHODE D'EVALUATION ET DE PRESENTATION*

Les méthodes d'évaluation retenues et la présentation des comptes annuels n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

**Annexes Associations 2023 (suite)****NOTES SUR LE BILAN ACTIF****Immobilisations**

Actif immobilisé	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles	296 061	226 440		522 501
Immobilisations corporelles	9 250 997	1 750 586	229 028	10 772 555
Immobilisations financières	1 863 124	444	111 442	1 752 126
<b>TOTAL</b>	<b>11 410 182</b>	<b>1 977 470</b>	<b>340 470</b>	<b>13 047 182</b>

**Amortissements**

Immobilisations amortissables	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Frais d'établissement, de recherche et de développement				
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles	62 965	83 976		146 941
<b>TOTAL I</b>	<b>62 965</b>	<b>83 976</b>		<b>146 941</b>
Terrains				
Constructions				
sur sol propre				
sur sol d'autrui	1 278 274	254 922		1 533 196
Installations générales, agencements	201 069	15 764	82 723	134 110
Installations techniques, matériel, outillages industriels				
Autres immobilisations corporelles				
Installations générales, agencements divers	57 025			57 025
Matériel de transport				
Matériel de bureau et informatique	46 200	268	12 798	33 670
Emballage récupérables et divers				
<b>TOTAL II</b>	<b>1 582 568</b>	<b>270 954</b>	<b>95 521</b>	<b>1 758 001</b>
<b>TOTAL GENERAL (I+II)</b>	<b>1 645 533</b>	<b>354 930</b>	<b>95 521</b>	<b>1 904 942</b>

**Etat des créances et charges constatées d'avance**

Créances	Montant brut	Echéances jusqu'à 1 an	Echéances à plus d'un an
<b>Créances de l'actif immobilisé:</b>			
Créances rattachées à des participations	457 268		457 268
Prêts			
Autres créances	2 773		2 773
<b>Créances de l'actif circulant:</b>			
Créances usagers			
Autres créances	3 103 744	3 103 744	
<b>Charges constatées d'avance</b>	108 772	108 772	
<b>TOTAL</b>	<b>3 672 557</b>	<b>3 212 516</b>	<b>460 041</b>

**Etat des produits à recevoir**

<b>Produits à recevoir</b>	<b>Montant</b>
Participations ou immobilisations financières	
Produits d'exploitation	
Subventions/financements	
Autres produits à recevoir	350 708
<b>TOTAL</b>	<b>350 708</b>

**Annexes Associations 2023 (suite)****NOTES SUR LE BILAN PASSIF****Fonds propres**

Variation des fonds propres	A l'ouverture	Affectation du résultat	Augmentation	Diminution ou Consommation	A la clôture
Fonds propres sans droit de reprise	762 245				762 245
Dont générosité du public					
Fonds propres avec droit de reprise					
Dont générosité du public					
Ecart de réévaluation					
Dont générosité du public					
Réserves	29 391 371	1 986 325			31 377 695
Dont générosité du public					
Report à nouveau					
Dont générosité du public					
Excédent ou déficit de l'exercice	1 986 325	-1 986 325	1 914 042		1 914 042
Dont générosité du public					
<b>Situation nette</b>	<b>32 139 940</b>		<b>1 914 042</b>		<b>34 053 983</b>
<b>Situation nette dont générosité du public</b>					
Fonds propres consommables					
Dont générosité du public					
Subventions d'investissement					
Dont générosité du public					
Provisions réglementées					
Dont générosité du public					
<b>TOTAL</b>	<b>32 139 940</b>		<b>1 914 042</b>		<b>34 053 983</b>
<b>TOTAL dont générosité du public</b>					

**Fonds reportés liés aux legs ou donations**

	Ouverture	Augmentation	Diminution	Solde
Fonds reportés liés aux legs ou donations	4 498 822	3 286 922	1 645 650	6 140 094
<b>TOTAL</b>	<b>4 498 822</b>	<b>3 286 922</b>	<b>1 645 650</b>	<b>6 140 094</b>

**Provisions pour risques et charges**

Nature des provisions	A l'ouverture	Augmentations Dotations de l'exercice	Diminution Reprises de l'exercice	A la clôture
Provisions pour investissement				
Amortissements dérogatoires				
Autres provisions réglementées				
<b>TOTAL (I)</b>				
Provisions pour litiges				
Provisions pour garanties aux clients				
Provisions pour pertes sur marchés à terme				
Provisions pour amendes et pénalités				
Provisions pour pensions obligatoires similaires	544 552		31 591	512 961
Provisions pour impôts				
Provisions pour renouvellement des immobilisations				
Provisions pour gros entretiens et grandes révisions				
Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer				
Autres provisions pour risques et charges	150 000			150 000
<b>TOTAL (II)</b>	<b>694 552</b>		<b>31 591</b>	<b>662 961</b>
<b>TOTAL GENERAL (I+II)</b>	<b>694 552</b>		<b>31 591</b>	<b>662 961</b>
Dont dotations et reprises				
- d'exploitation			31 591	
- financières		14 600		
- exceptionnelles				

Description des éléments significatifs ou importants

La provision pour pension concerne la prime d'installation (voir note sur les règles et méthodes comptables)

**Etat des dettes et produits constatés d'avance**

Etat des dettes	Montant total	De 0 à 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5ans
Etablissements de crédit				
Dettes financières diverses	2 017	2 017		
Fournisseurs	346 530	346 530		
Dettes fiscales et sociales	27 631	27 631		
Dettes sur immobilisations				
Autres dettes	626 402	626 402		
Produits constatés d'avance				
<b>TOTAL</b>	<b>1 002 580</b>	<b>1 002 580</b>		

**Charges à payer par poste de bilan**

<b>Charges à payer</b>	<b>Montant</b>
Emprunts et dettes établissements de crédit	
Emprunts et dettes financières diverses	
Fournisseurs	93 327
Dettes fiscales et sociales	7 100
Autres dettes	275 023
<b>TOTAL</b>	<b>375 450</b>

## Annexes Associations 2023 (suite)

### AUTRES INFORMATIONS

#### ***Rémunération des cadres dirigeants***

Au sein de l'association, aucun salarié n'est directement rémunéré et aucune rémunération n'est perçue par les cadres dirigeants bénévoles au titre de leurs fonctions.

#### ***Honoraires du commissaire aux comptes***

Le montant total des honoraires du commissaire aux comptes liés à sa mission de contrôle légal des comptes figurant au compte de résultat de l'exercice s'élèvent à 30 916 euros.

**A - COMPTE DE RESULTAT PAR ORIGINE ET DESTINATION (CROD)**

PRODUITS PAR ORIGINE	EXERCICE 2022		2022	EXERCICE 2021		2021
	Total	Dont générosité du public		Total	Dont générosité du public	
<b>1- PRODUITS LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC</b>	<b>9 959 533</b>	<b>9 959 533</b>	<b>78,79</b>	<b>6 211 440</b>	<b>6 211 440</b>	<b>69,95</b>
- dons	2 742 808			2 686 217		
- legs, donations et assurances-vie	7 117 297			3 430 358		
- dons spontanés	99 428			94 865		
<b>2- PRODUITS NON LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC (CONTRIBUTIONS DES SAPEURS POMPIERS)</b>	<b>1 888 346</b>		<b>14,94</b>	<b>1 775 845</b>		<b>20,00</b>
- participations collectives	1 147 991			1 279 669		
- dons spontanés des Sapeurs Pompiers	33 322			42 357		
- recettes sur manifestations	621 761			355 924		
- reversement cotisation fédérale	28 465			28 770		
- mise à disposition d'hébergements	36 807			24 124		
- participation MNSPF	20 000			45 000		
<b>3- SUBVENTIONS &amp; FINANCEMENTS PRIVES</b>	<b>553 663</b>		<b>4,38</b>	<b>637 121</b>		<b>7,18</b>
- ministère de l'intérieur	100 000			100 000		
- subventions SDIS	200 163			247 508		
- subventions conseil départemental	800			4 330		
- subventions communales	15 541			6 621		
- autres financements privés	237 159			278 662		
<b>4- AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION</b>	<b>31 662</b>		<b>0,25</b>	<b>21 066</b>		<b>0,24</b>
- dont produits des actions de communication (stand)	-14 229			2 041		
- dont produits des hébergements en colocation	45 891			19 025		
<b>5- AUTRES PRODUITS</b>	<b>207 668</b>		<b>1,64</b>	<b>233 854</b>		<b>2,63</b>
- dont produits financiers (net d'impôt)	193 371			201 316		
- dont produits divers et autres imprévus	14 297			32 538		
<b>I- TOTAL DES RESSOURCES DE L'EXERCICE INSCRITES AU COMPTE DE RESULTAT</b>	<b>12 640 872</b>		<b>100,00</b>	<b>8 879 326</b>		<b>100,00</b>
<b>II- REPRISES DE PROVISIONS</b>	<b>31 591</b>			<b>106 014</b>		
<b>III- REPORT DES RESSOURCES AFFECTEES NON UTILISEES</b>	<b>0</b>			<b>0</b>		
<b>IV- UTILISATIONS DES FONDS DEDIES ANTERIEURS</b>	<b>1 645 650</b>	<b>1 645 650</b>		<b>1 827 711</b>	<b>1 827 711</b>	
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>14 318 113</b>	<b>11 605 183</b>		<b>10 813 051</b>	<b>8 039 151</b>	

CHARGES PAR DESTINATION	EXERCICE 2022		2022	EXERCICE 2021		2021
	Total	Dont générosité du public		Total	Dont générosité du public	
<b>1- MISSIONS SOCIALES (Réalisées en France)</b>	<b>7 192 690</b>	<b>7 192 690</b>	<b>79,02</b>	<b>4 855 741</b>	<b>4 855 741</b>	<b>71,01</b>
- Allocations et secours direct aux personnes	5 903 929			3 744 223		
- Frais liés à l'organisation des vacances pupilles, commissions et cérémonies primes installation	209 917			193 622		
- Autres charges directes liées aux allocations et secours	1 078 844			917 896		
<b>2- FRAIS DE RECHERCHE DE FONDS</b>	<b>1 092 855</b>	<b>1 092 855</b>	<b>12,01</b>	<b>1 074 222</b>	<b>1 074 222</b>	<b>15,71</b>
- Frais d'appel à la générosité du public	568 369			520 605		
- Autres charges directes liées aux frais d'appel et de gestion	524 486			553 617		
<b>3- FRAIS DE FONCTIONNEMENT &amp; AUTRES CHARGES</b>	<b>817 004</b>	<b>631 588</b>	<b>8,98</b>	<b>908 585</b>	<b>649 559</b>	<b>13,29</b>
<b>I- TOTAL DES EMPLOIS DE L'EXERCICE INSCRITS AU COMPTE DE RESULTAT</b>	<b>9 102 549</b>		<b>100,00</b>	<b>6 838 548</b>		<b>100,00</b>
<b>II- DOTATIONS AUX PROVISIONS</b>	<b>14 600</b>					
<b>III- REPORT EN FONDS DEDIES DE L'EXERCICE</b>	<b>3 286 922</b>	<b>3 286 922</b>		<b>1 988 178</b>	<b>1 988 178</b>	
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>12 404 071</b>	<b>12 204 055</b>		<b>8 826 726</b>	<b>8 567 700</b>	
<b>EXCEDENT DE L'EXERCICE</b>	<b>1 914 042</b>			<b>1 986 325</b>		



